



Editorial

L'état sanitaire du massif aquitain est désastreux : il s'est dégradé pendant l'hiver alors que nous nous attendions à une stabilisation des attaques, il fait peser une très lourde hypothèque sur le devenir de la filière bois.

La manifestation d'un nouveau dépérissement, au mois de janvier, lié aux attaques de l'automne 2010, nous a un peu plus enfoncés dans le pessimisme ambiant. Nous avons, au cours de ce même mois vu des vols importants d'un autre Scolyte, l'hylésine, moins dangereux que l'Ips mais ravivant nos inquiétudes.

Nous ressentons très mal cette situation car elle s'ajoute au désarroi provoqué par Klaus : alors que nous nous remettons du choc brutal de la tempête et que nous reprenions espoir, nous sommes confrontés à une seconde peine, plus insidieuse, dont nous ignorons le terme et l'étendue.

Nous avons l'impression que les solutions proposées au problème ne sont pas à la hauteur des enjeux et qu'elles sont décidées de manière tardive. La communication de la Direction Santé des Forêts paraît sous évaluer le risque ou, une fois celui-ci établi, l'acter comme une évidence.

Si nous prenons le cas de la chenille processionnaire, non directement responsable de la mortalité des arbres mais les affaiblissant et créant une attractivité vis à vis des parasites, le refus de traiter à l'automne 2010 n'a pas été compris. On assiste aujourd'hui, impuissants, à des défoliations sévères sur des surfaces importantes qui constitueront autant des zones privilégiées pour le développement des Ips.

Sur les Scolytes, l'Ips en particulier, l'absence de traitement des piles de bois à l'automne 2009 puis la montée en puissance des traitements sur l'année 2010, décalée par rapport au développement du parasite, donnent l'impression d'être toujours en retard d'une bataille.

Devant cette situation, j'ai demandé à la Direction Régionale de l'Agriculture d'intensifier et d'avancer en saison les traitements des piles de bois scolytés. Nous avons pesé de tout notre poids, aux côtés des autres acteurs professionnels, pour que le plan d'urgence phytosanitaire 2011 soit au niveau de la situation observée. Nous avons plaidé pour faire prendre en compte le principe de précaution si souvent utilisé sans fondement mais qui trouve là sa véritable justification. Nous estimons qu'il vaut mieux s'entourer d'un luxe de précautions plutôt que de baser notre raisonnement sur des fondements scientifiques que la nature ou les conditions météorologiques se plaisent à contredire.

La profession a mené un combat groupé pour faire partager ses convictions et ses objectifs à l'administration régionale qui nous a écouté et met en place un plan de traitement contres les Ips correspondant à nos demandes.

→ Suite page 2



ÉTAT DE CRISE





Henri de CERVAL
Président
de la CAFSA

Editorial (suite)

Nous devons rester vigilants :

- **Le traitement des piles scolytées** devra être au niveau des quantités exploitées et faire l'objet d'un suivi, systématique sur la zone touchée par les dégâts, il sera étendu sur les zones périphériques encore peu touchées ou indemnes (Médoc, Nord Gironde, Sud Charentes...).

- **Les consignes d'exploitation des arbres**, précisées dans ce Trait d'Union, devront être respectées pour éviter d'étendre encore les dégâts.

- **Le suivi de l'évolution des populations** des différents insectes prédateurs devra être précis et en temps réel pour les Scolytes, les chenilles ou les hylobes pour permettre d'adapter la lutte. N'hésitez pas à contacter votre technicien de Coopérative qui communiquera les données repérées géographiquement à la Direction Santé des Forêts.

Nous souhaitons vous faire partager, une nouvelle fois, dans ce Trait d'Union l'état de nos connaissances sur les insectes ravageurs, sur le niveau des dégâts et sur les consignes que nous donnons à nos équipes.

Je m'excuse auprès de nos adhérents du Périgord, du Limousin et de Poitou-Charentes, qui ne sont pas impactés par ce fléau, d'une communication qu'ils doivent trouver lourde et insistante : il me semble que l'ampleur du phénomène va au-delà du triangle Landais et qu'il y a des leçons à tirer de cette gestion de crise.

Nous faisons un point de la situation au cours des assemblées de section Landaise, Girondine et Lot et Garonnaise du mois de mai.

Nos regrets ne doivent pas nous empêcher d'être réactifs.

Nous avons envie de lâcher la cognée car trop c'est trop. Il faut pourtant se battre pour sauver ce qui peut être sauvé, trouver des solutions innovantes pour reconstruire nos forêts dans un nouveau contexte de trésorerie, de ressource en bois et de changement climatique.

Demain, dès que les attaques de Scolytes seront terminées, les prix vont remonter tirés par de nouveaux équilibres entre l'offre et la demande et par le développement du bois énergie.

Le manque de ressource va initier des contrats innovants avec l'industrie à bénéfices mutuels. Si nos peuplements sont anéantis, il nous reste la terre sur laquelle nous devons rebâtir la forêt parce que nous savons qu'elle est essentielle à nos équilibres et à ceux du territoire dans lequel elle s'inscrit.

La Coopérative est à vos côtés pour soigner les blessures, cicatrifier les plaies et réfléchir à notre avenir commun.

Henri de CERVAL
Président de la CAFSA



DOSSIER SCOLYTES

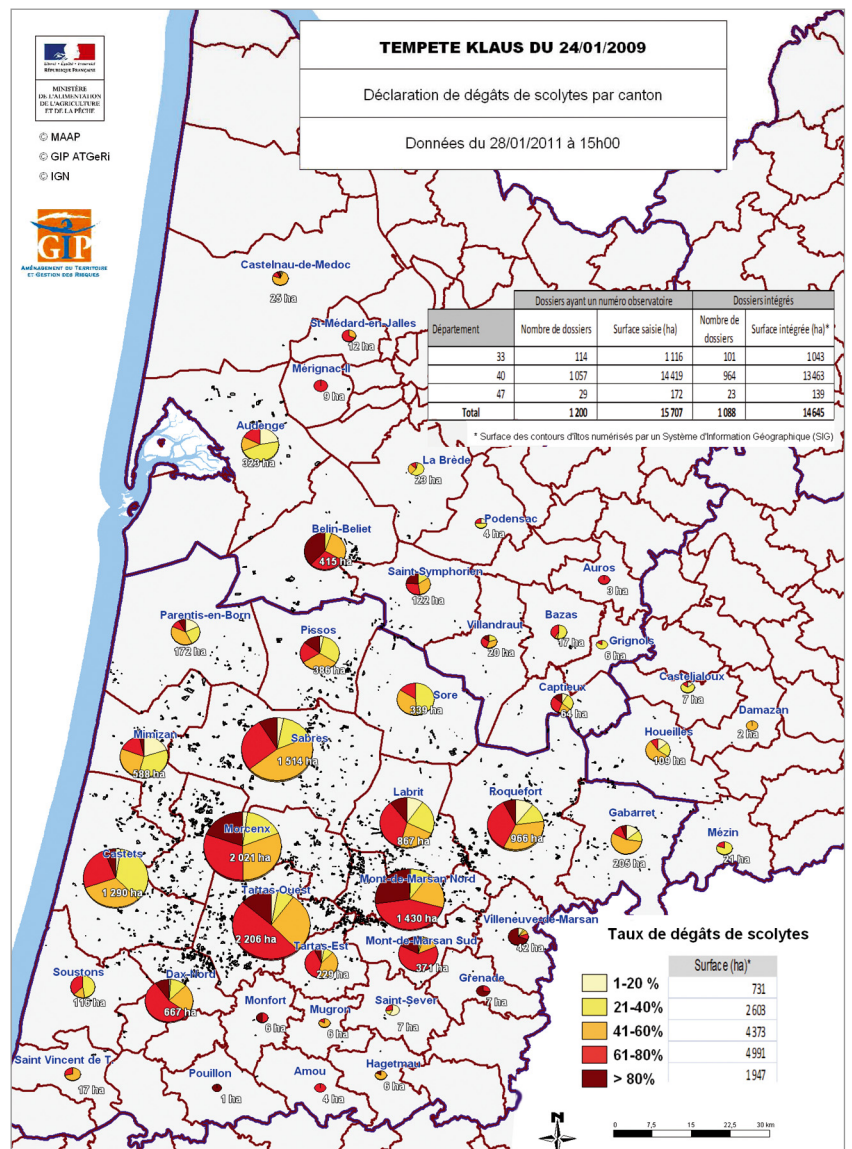
POINT SUR LES DÉGÂTS

La dernière évaluation en date du mois de septembre 2010, faisait état de **3,9 millions de m³ d'arbres morts suite aux attaques d'Ips**.

Nous estimons, à dire d'expert, que les attaques de l'automne alourdissent ce chiffre à plus de **5 millions de m³**, sachant qu'il faut le doubler pour évaluer le niveau des volumes à exploiter consécutifs aux dégâts d'Ips (on exploite sur une coupe un mélange de bois vert et de bois scolyté).

Ce sont donc au minimum **10 millions de m³**, supplémentaires aux dégâts de la tempête Klaus (37,1 millions de m³ de pin maritime), qui sont d'ores et déjà à exploiter suite aux Ips avant les nouvelles attaques du printemps 2011.

La carte des déclarations de dégâts donnés par le GIP ATGeRi (**16 269 ha** déclarés à fin janvier correspondant à des peuplements condamnés suite aux dégâts d'Ips) permet de localiser les zones les plus sinistrées qui sont dans le Sud Landes. Aucune zone géographique n'est épargnée.



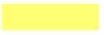







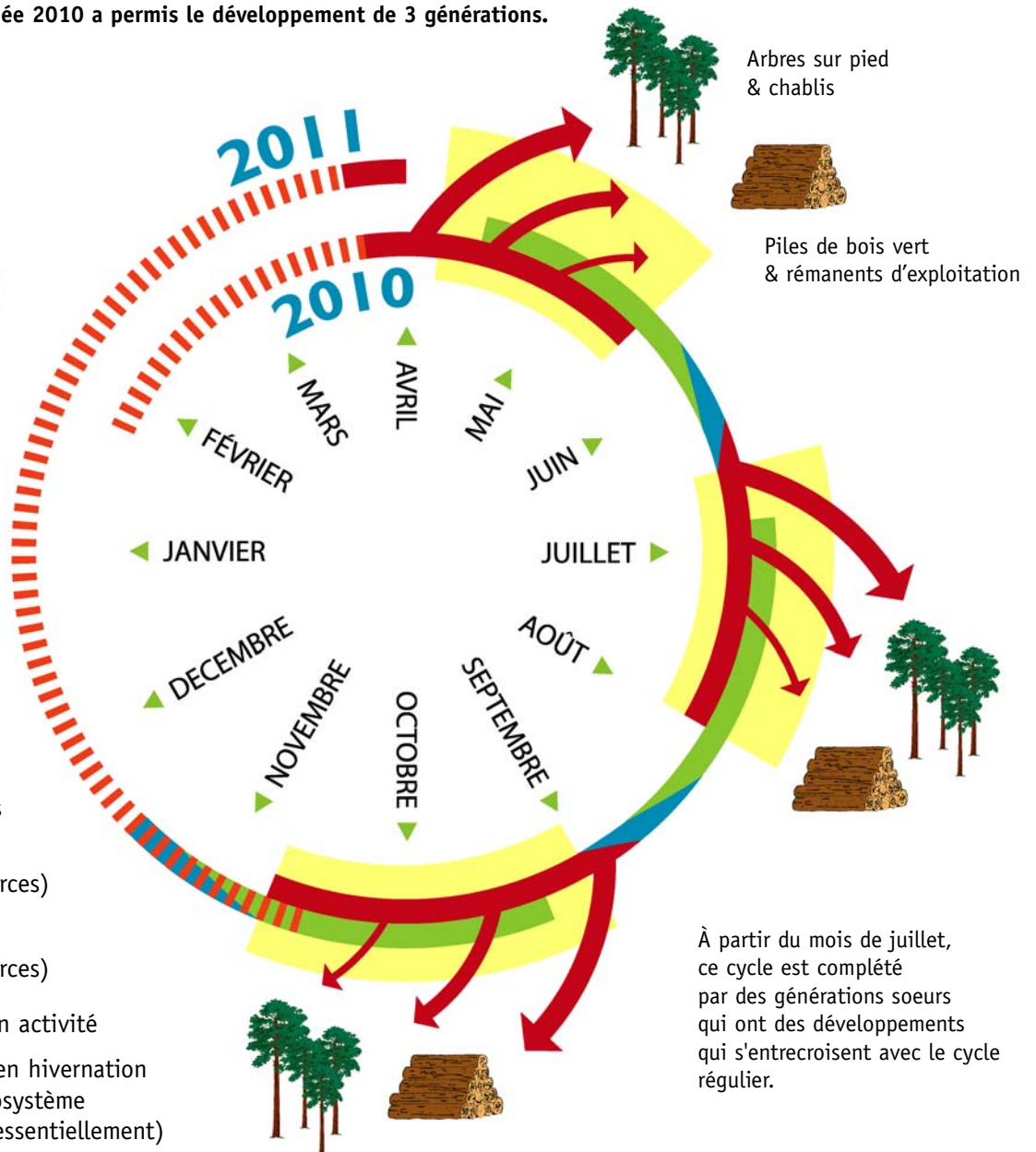
Comprendre le cycle biologique de l'Ips pour mieux le combattre

➔ Il faut avoir en tête le cycle biologique de l'Ips pour comprendre la logique des traitements ou des consignes d'exploitation.

Nous devons cependant être prudents car la nature nous réserve des surprises avec parfois des cycles plus rapides ou se chevauchant. Les larves se développent sur une période de 1 à 3 mois en fonction de la température : les étés chauds favorisent la rapidité des cycles : **l'année 2010 a permis le développement de 3 générations.**

CYCLE DE L'IPS* 2010 2011

-  Périodes de pontes
-  Larves (sous écorces)
-  Nymphes (sous écorces)
-  Adultes en activité
-  Insectes en hibernation dans l'écosystème (adultes essentiellement)
-  « Pics de vols » adultes



* Cycle théorique de l'Ips sténographe (principale espèce présente en 2010-2011)
D'après données DSF

Où sont les Ips ?

En février-mars, les Ips (en grande majorité à l'état d'adultes immatures) sont cantonnés dans des **arbres « réservoirs »** colonisés à l'automne qui ont un aspect vert ou dépérissant. Ils ne sont pas sur les arbres secs dont l'écorce est détachée ou se détache.

Ils sont également présents sous l'écorce des piles de bois provenant de l'exploitation de ces mêmes arbres « réservoirs ». Il faut plusieurs jours avec une température diurne supérieure à 18° et des nuits pas trop froides pour constater la sortie des adultes qui vont coloniser des piles de bois vert ou des arbres sur pied. Ces températures sont généralement constatées courant mars.

Les adultes vont creuser l'écorce des arbres sur pied (nouveaux dégâts) ou des piles de bois verts pour s'accoupler puis pondre des oeufs qui vont donner naissance aux larves puis aux nymphes qui se développent aux dépens des arbres et sont à l'origine des mortalités observées.



Comment éliminer les Ips ?



On distingue 3 grandes voies :

■ Exploitation des arbres « réservoirs »

L'exploitation et l'évacuation des piles de bois contenant les Scolytes sont le moyen le plus efficace pour diminuer les populations. C'est pour cela qu'il faut intervenir **prioritairement en exploitation** sur les peuplements renfermant des Scolytes. Il faut avoir en tête que les Ips ne sont plus dans les bois morts mais dans les arbres verts ou dépérissants qui se trouvent à leur proximité. L'exploitation forestière doit être massivement orientée vers ces coupes qualifiées de sanitaires.

■ Traitement des piles de bois vert

Le traitement se fait par pulvérisation d'un insecticide homologué (Forester) tuant les adultes. L'insecticide utilisé agit par contact ou lorsque l'insecte ingère l'écorce traitée, il est inefficace lorsque les adultes ou les larves sont passés sous l'écorce.

On doit intervenir en traitant l'écorce des piles de bois vert au moment de la sortie (repas de maturation sur les écorces) ou de l'entrée des adultes (galerie dans l'écorce avant accouplement) dans les piles. Il faut donc que les piles soient traitées avant l'observation des vols.

Compte tenu du risque de chevauchement de générations, il faut que les piles de bois vert présentes en forêt ou dans les parcs à bois soient traitées de manière continue de mars à octobre.



■ Développement du parasitisme

Lorsque les populations d'Ips atteignent un certain niveau, un cortège de parasites se met en place et permet d'arrêter l'épidémie. Le cortège parasitaire a été observé en 2010, il devrait se développer cette année.

CONSIGNES D'EXPLOITATION INTERPROFESSIONNELLES



On doit se référer aux consignes du DSF (Département de la Santé des Forêts).

■ Peuplements non atteints par les Scolytes

On doit **proscrire toute intervention en éclaircie** quelle que soit la zone considérée.

On doit aussi essayer de différer les coupes rases de peuplements indemnes de dégâts Scolyte et tempête alors qu'il existe une demande de la propriété reposant sur 2 raisons bien compréhensibles : besoin de trésorerie, crainte de voir des peuplements indemnes perdre de la valeur du fait des attaques d'Ips.

■ Cas des peuplements indemnes de dégâts d'Ips en partie déstabilisés par la tempête

Les professionnels préconisent de ne pas faire d'éclaircie dans ce type de peuplement estimant que toute intervention favorise les attaques d'Ips. Toutefois si le peuplement est condamné par suite d'un pourcentage d'arbres droits insuffisants, on pourra envisager une coupe rase.

■ Peuplements atteints par les Scolytes

L'exploitation doit se concentrer sur ces zones pour tenter de vidanger les arbres porteurs de Scolytes et réservoirs potentiels pour les futures attaques.

On distinguera 2 types de peuplements :

- **Peuplements viables, taches relativement limitées** : il s'agit de réaliser une coupe sanitaire pour éliminer les taches d'arbres porteurs de scolytes (faire un diagnostic avant intervention pour juger de l'infestation autour de la zone scolytée). Cette coupe est jugée primordiale alors que les exploitants vont rechigner à la réaliser pour des raisons d'efficacité.
- **Peuplements condamnés (cas général dans la zone la plus sinistrée)** : dans ce cas la coupe rase s'impose.

■ EN RÉSUMÉ ON DEVRAIT :

- 1 S'interdire toute éclaircie.
- 2 Intervenir en coupes sanitaires dans les tâches scolytées après avoir diagnostiqué la présence de Scolytes dans les arbres verts ou dépérissants.
- 3 Concentrer l'exploitation sur les coupes rases de peuplements condamnés.
- 4 Broyer et écraser les rémanents immédiatement après l'exploitation de bois vert.

>> Broyage et écrasement des rémanents

Il est financé dans le cadre des peuplements scolytés. Il faut le systématiser après toutes les exploitations de Pins verts et **le réaliser dès la coupe**. En ce qui concerne les peuplements scolytés, on couplera la déclaration Ips et la demande de subvention concernant le broyage ou l'écrasement des rémanents.

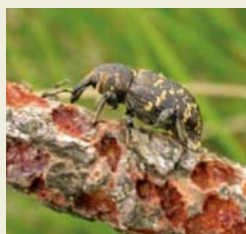
➔ **Tableau récapitulatif des priorités d'interventions interprofessionnelles d'exploitation forestière (hiver 2010 - 2011)**

Dégâts Scolytes	Types de parcelles	Types de travaux	Préconisation
Peuplements non atteints	Tous types de parcelles	Aucune éclaircie	Exploitation à différer le plus tard possible. Si exploitation : broyage des rémanents systématique.
Peuplements atteints	Peuplements viables	Coupes sanitaires	Broyage des rémanents en suivant
	Peuplements condamnés	Coupes rases	

Priorités d'exploitation

Chenilles : vigilance !

Après une infestation massive au cours de l'hiver 2009-2010, le niveau des populations de chenille processionnaire du Pin a régressé mais demeure élevé. La profession s'était mobilisée pour demander un traitement de peuplements cibles (peuplements âgés de 15 à 25 ans stratégiques pour la propriété et l'industrie) à l'automne 2010, elle s'est heurtée au refus de l'administration jugeant, après estimation des populations, que le risque était modéré. On constate cependant des défoliations massives dans certains secteurs (Sabres-Pissos notamment) qui prouvent que le traitement, dont on connaît l'efficacité, aurait été souhaitable. Il faudra pouvoir appliquer le principe de précaution à l'automne prochain si nous estimons qu'il y a encore un risque lié à la chenille.



Hylobes

Il s'agit du 3^{ème} parasite qu'il nous faut surveiller d'autant que nous démarrons des plantations massives pour reconstituer la forêt d'Aquitaine après Klaus.

Le risque existe mais n'est pas avéré : pour l'instant les attaques observées restent à un niveau acceptable. Les larves hivernent sous l'écorce des racines vivantes des souches résiduelles après exploitation. Compte tenu du renversement des souches par la tempête, du croquage de ces dernières et du laps de temps écoulé depuis l'avènement de Klaus, il n'est pas sûr que le risque soit plus important que dans des conditions normales.

La CAFSA a pris un certain nombre de mesures :

■ **Vigilance** : nos équipes sont chargées de mettre en place un système de vigilance pour mesurer le risque, notamment lors des périodes jugées critiques : mars, avril, mai et août-septembre. Le signalement des dégâts permettra de renforcer la surveillance des plantations et de déclencher les traitements. Cette vigilance sera partagée avec l'ensemble des acteurs de la profession.

■ **Traitement** : depuis la fin de l'été dernier, nous sommes en contact étroit avec la Direction Santé des Forêts et les firmes phytopharmaceutiques pour mettre en place des traitements préventifs (avant plantation) et curatifs (lors de l'observation des dégâts) des plants.

■ **Garantie** : la CAFSA assumera le risque Hylobe et prendra à sa charge les regarnis ou une nouvelle plantation éventuelle.

Gibier

Nous rentrons dans une période de renouveau pour la forêt et il est indispensable de maintenir les populations de gibier (en particulier chevreuil et cerf) à un niveau compatible avec la pérennité et le bon développement des plantations. Les DDT et le CRPF sont particulièrement actifs sur ce point et nous vous rappelons l'importance de participer aux commissions des ACCA.

2010

Année d'activité record sous le signe de la mobilisation

Tout au long de l'année 2010 la CAFSA a cherché à répondre au mieux à la demande des adhérents en concentrant ses actions dans la zone plus touchée par la tempête et les Scolytes.

→ SYLVICULTURE

L'année 2010 est marquée par un très fort développement du nettoyage des parcelles sinistrées pour répondre à la nécessité de mettre le massif Aquitain (financements Européens FSUE) en défens contre l'incendie.

La CAFSA a nettoyé 17 031 ha de chablis

en 2010 (2 534 ha en 2009) représentant 32 % des surfaces nettoyées en Aquitaine. Ce chiffre est à comparer au niveau moyen de nettoyage atteint par la CAFSA suite à la tempête Martin qui se situait autour de 4 000 ha/an. Sur 2011, le niveau des subventions disponibles ne devrait pas permettre de dépasser 12 000 ha pour la CAFSA.

Le reboisement a très sensiblement baissé en 2010 :

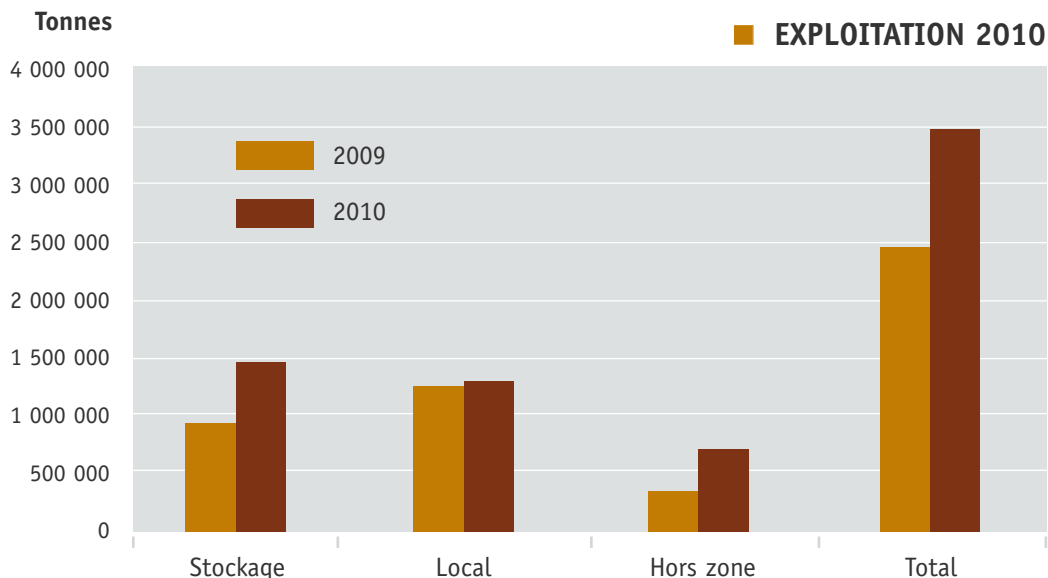
7 052 ha ont été reboisés par la CAFSA en 2010 (9 187 ha en 2009). La reconstitution sur les parcelles dévastées par Klaus n'a pratiquement pas démarré en 2010 mais va monter en puissance à partir du printemps 2011.





→ EXPLOITATION

L'année 2010 restera dans les annales comme une année exceptionnelle pour le groupe CAFSA



Le groupe CAFSA a commercialisé **3 482 986 tonnes en 2010** (1 500 000 tonnes avant tempête, 2 460 582 tonnes en 2009) dont près de la moitié sur des aires de stockage (566 772 tonnes pour compléter ses aires et 901 221 tonnes de livraison sur des stockages de clients partenaires). Les livraisons sur l'industrie locale retrouvent le niveau d'avant tempête (1 330 000 tonnes) tandis que les livraisons à l'export ou sur grandes distances ont progressé fortement sur l'année (685 000 tonnes en 2010 contre 314 200 tonnes en 2009).

Les livraisons de bois énergie font également une percée spectaculaire sur l'année 2010

Bois rond énergie	Bois de chauffage	Plaquettes forestières	Fragments de souches	TOTAL
168 000 tonnes	58 000 tonnes	47 500 tonnes	19 000 tonnes	292 000 tonnes

Jusqu'en mars 2010 (niveau record de livraison de 395 322 tonnes), la montée en puissance de l'appareil d'exploitation, entamée en 2009, s'est poursuivie. À partir d'avril la décrue est entamée pour atteindre un niveau de 250 000 tonnes par mois en fin d'année. Cette baisse d'exploitation est liée à une diminution des moyens d'exploitation qui repartent vers leurs zones d'origine où la reprise économique se fait sentir.

La tempête mobilise pleinement nos équipes des services forestiers pour le montage des dossiers nettoyage, reconstitution, dégâts Scolytes...

→ Stockage de souches énergie

La CAFSA complète courant février le stockage de **25 000 t** de souches sur le site du Barp. Ce produit est issu du nettoyage d'environ 700 ha sinistrés par Klaus et sera utilisé ultérieurement pour la production de vapeur et électricité sur l'usine Smurfit-Kappa de Facture. Ce type de stockage se poursuivra désormais sur d'autres sites du département des Landes.

La valorisation de souches pour l'énergie a permis de diminuer le coût des opérations de nettoyage, notamment sur les parcelles qui présentaient un fort taux de dégâts et des souches d'une taille importante.



LIMOUSIN

Ventes d'automne du Syndicat des Forestiers Privés

Le 3 décembre 2010 se sont tenues les ventes d'automne du Syndicat des Forestiers Privés du Limousin. Une trentaine d'acheteurs ont fait le déplacement à Meymac. **67 lots étaient présentés pour 38 052 m³, dont 21 lots présentés par la CAFSA.**

45 lots soit 29 000 m³ ont trouvés preneur auprès de 24 exploitants forestiers et scieurs pour 1,07 million d'euros.

Cette vente confirme l'intérêt des acheteurs pour les bois de qualité. A l'inverse, les lots de moindre qualité ont été sanctionnés soit par le prix proposé soit par le nombre d'offres remises. Les acheteurs se sont désintéressés des gros bois en *Abies grandis*.

Selon les volumes unitaires et les qualités, les prix sur pied se stabilisent entre **50 et 75 €/m³ pour le douglas et 35 à 50 €/m³ pour le mélèze.** Les prix à la hausse sur l'épicéa commun se confirment avec des prix qui varient entre **30 et 40 €/m³.**

La bonne surprise de cette vente est une demande plus forte sur l'épicéa de Sitka. Quelques lots de chênes ont été mis en vente, la tendance à la hausse constatée à la vente de printemps se confirme.

Le principe de deux ventes annuelles est confirmé par Monsieur Jean-Marie BARBIER, Président du Syndicat.

Désormais la vente de printemps se déroulera le deuxième vendredi d'avril et celle d'automne le deuxième vendredi d'octobre.

La CAFSA présentera des lots à chacune des ventes.

Ce mode de vente est particulièrement adapté aux coupes rases, constituées de bois de qualité. Une vente pour qu'elle soit réussie se prépare à l'avance. La desserte des parcelles est un point fondamental. L'absence de voie de vidange et de place de dépôt a une forte incidence sur le prix. Avant la mise en vente, pensez à vérifier que la coupe est conforme aux différentes législations (code forestier, code de l'urbanisme, loi sur l'eau...).

Pour organiser vos prochaines ventes contactez votre technicien des services forestiers :

CREUSE : Gilles DEGRAIS - Tél. 05 40 120 374 - Mob. 06 82 55 25 71

HAUTE-VIENNE - CORRÈZE : Pascal LASCAUX - Tél. 05 40 120 174 - Mob. 06 82 87 74 58

ou votre interlocuteur habituel.

Adieu à

Pierre de LAVENÈRE

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse la disparition de Pierre de LAVENÈRE LUSSAN le 13 décembre 2010 .

Agriculteur sur la commune de Calignac (47) où il a aménagé le Domaine de Cardéran, avec ses étangs dont il était si fier, il s'est très vite passionné pour la forêt à travers la gestion du Groupement Forestier de BALLIAS.

Son attachement à la forêt l'a conduit à prendre de nombreuses responsabilités : Administrateur du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest, du CTF (Centre des Travaux Forestiers, devenu Aquitaine Forêts Services), de la MISSO et du GPF 47 (Groupement des Producteurs de Bois), dont il assura la Présidence.

Homme de conviction et de partage, passionné par les peupliers, il a naturellement intégré le Groupe de Travail Peupliers de l'IDF, ainsi que la Commission Nationale du Peuplier. Il fut en 1989, le Président-fondateur du GIPA (Groupe Interprofessionnel du Peuplier d'Aquitaine).

Nous garderons le souvenir de son sourire, de son écoute et de son dévouement pour la forêt et la populiculture en particulier. La CAFSA s'associe à la peine de sa famille.

